

**REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT SUR LE
PARKING DE LA RUE JANINE VINS (nettoyage)
N° 2025 – TEMP 119**

Le maire de la commune de JUZIERS,

- Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,
- Vu la demande présentée par GPSEO afin d'organiser le nettoyage du parking de la rue Jeanine Vins (ex rue de la Poste) entre les numéros 10 à 16 :

le mercredi 26 novembre 2025.

- Considérant qu'il y a lieu de réglementer temporairement le stationnement pour assurer la sécurité de ce nettoyage,
- Vu l'intérêt général,

ARRETE :

Article 1 – Les services de GPSEO sont autorisés à installer des barrières d'interdiction de stationnement la veille sur le parking de la rue Janine Vins situé entre les numéros 10 à 16 à JUZIERS afin de permettre de le nettoyer.

Article 2 – A cet endroit le parking sera interdit au stationnement :
le mercredi 26 novembre 2025 de 07 à 17 heures 00.

Article 3 - Tout stationnement sur le parking sera considéré comme gênant (article R 417-10 du code de la route).

Article 4 – Monsieur le commissaire de police de MANTES LA JOLIE, Monsieur le responsable de la police municipale de JUZIERS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à JUZIERS, le 21 novembre 2025.

Le Maire, Ketty VARIN

